

Énergies : nos propositions

François Hollande s'est fixé pour objectif de réussir la transition énergétique en sortant, progressivement, du tout pétrole pour les transports et du tout nucléaire pour l'électricité.

volontariste et pragmatique », a rappelé François Hollande. « Il consiste à réduire, à l'horizon 2025, la part du nucléaire dans la production d'électricité de 75 à 50 % et de faire monter celle des énergies renouvelables, tout en maîtrisant la consommation ».

Alors que Nicolas Sarkozy n'hésite pas à agiter les peurs en inventant un scénario catastrophe, le candidat socialiste a expliqué sa démarche dans une tribune publiée par *Le Monde*, le 28 novembre.

Les enjeux sont connus : après la catastrophe de Fukushima, alors que les réserves de pétrole s'amenuisent et que le réchauffement climatique impose une réduction de la production de CO₂, la France doit réussir sa transition énergétique. L'urgence est d'autant plus forte que le bilan de Nicolas Sarkozy, dans ce domaine, est quasiment nul alors même que Ségolène Royal avait, en 2007, placé la question de l'après pétrole au cœur de sa campagne.

Pour François Hollande, la transition énergétique doit s'opérer selon quatre principes : l'indépendance, la sécurité, l'emploi et le pouvoir d'achat.

Il ne s'agit pas seulement de produire propre. La transition énergétique peut être, si la France s'en donne les moyens, une opportunité économique. Aujourd'hui, notre pays accuse un sérieux retard en matière d'énergies renouvelables, notamment par rapport à l'Allemagne qui a créé 230 000 emplois dans cette filière contre 40 000 chez nous.

« C'est pourquoi je porte, à l'occasion de l'élection présidentielle, un scénario

Cette mutation prendra au moins trois quinquennats et supposera des étapes d'évaluation en fonction des progrès scientifiques et technologiques et de l'évolution du prix des différentes sources d'énergie.

En outre, cette diversification des sources d'énergie ira de pair avec la promotion d'une société de sobriété énergétique, en particulier, en agissant sur l'isolation des logements qui absorbe 40 % de la consommation énergétique.



Vers une diversification des sources d'énergie

Pour François Hollande, « **les Français se rassembleront davantage sur cette stratégie équilibrée, ambitieuse et protectrice que sur la défense de schémas périmés ou incantatoires** ».

Voir la tribune de François Hollande sur www.ps29.org

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 8/12/2011



Dossier de la semaine

Finistère : une gestion saine



Vie de la Fédération

Législatives 2012 : nos candidats



Interview

Le PS et l'école
Avec Ismaïl Ferhat

Comptes de campagne

Ainsi donc, les doutes émis, à l'époque, par les socialistes se révèlent avérés : les comptes de campagne du candidat Édouard Balladur, en 1995, n'étaient pas sincères. Il a fallu attendre l'interview de Jacques Robert, ancien membre du Conseil constitutionnel qui évoque « une entourage », pour en avoir la confirmation.

Cette révélation doit inciter les candidats à la prochaine Présidentielle à la plus grande prudence. En particulier, le président de la République qui n'hésite pas à mélanger les genres. Le meeting de Toulon 2 était à cet égard un modèle de mauvaise foi. Ce discours, prononcé devant un public trié sur le volet, entre parfaitement dans le cadre de la campagne du candidat UMP..., même si celui-ci ne s'est pas encore déclaré officiellement.

Outrances



Outrancières, violentes et incohérentes. Voilà comment on peut qualifier les interventions des conseillers généraux de droite à l'occasion de la discussion budgétaire.

D'un côté, Michel Canévet qui est intervenu au nom du groupe de droite, a expliqué que la situation budgétaire du pays est difficile, que le Gouvernement réalise des efforts et que les collectivités locales devraient, elles aussi, pratiquer une politique budgétaire « rigoureuse ». Mais, dans le même temps, il considère que le Conseil général ne consacre pas assez d'argent au numérique, aux équipements sportifs des lycées ou à la voirie.

Jérôme Ronvel, lui, conteste carrément l'existence d'une dette de l'État vis-à-vis du Conseil général et accuse les collectivités d'être responsables de la dette. « A quoi servent les efforts de l'État si les collectivités le sapent ? » s'est-il interrogé.

Le conseiller général de Morlaix, Pierre Madec, a été plus explicite. Si ses collègues se sont contentés d'évoquer de manière vague le soi-disant laxisme du Conseil général, lui, n'a pas hésité à proposer des pistes pour faire des économies : revenir sur les prestations sociales. « Nous pouvons parler sans tabou, il y a parfois de l'abus dans les demandes d'APA. Nous le constatons dans nos cantons, lorsque nous observons que certaines personnes perçoivent une aide alors qu'elles n'en ont absolument pas besoin ».

Pierre Maille, Didier Le Gac, président du groupe de gauche, et Roger Mellouët, vice-président chargé du budget, ont répondu point par point à ces attaques.

« Les collectivités territoriales ne peuvent pas emprunter pour leur budget de fonctionnement », a rappelé Didier Le Gac. « Tous ici, nous savons bien qu'elles ne peuvent emprunter que pour investir. Et des investissements pour préparer l'avenir, elles en font ! 71 % des investissements publics sont assurés par les collectivités locales. Dans le département, c'est le pont de Térénez, le nouveau Fromveur, des écoles, des garderies, des salles polyvalentes... ».

Roger Mellouët a enfin confirmé que la dette de l'État, qui devait compenser les prestations sociales, vis-à-vis du Conseil général du Finistère s'élève, pour la période 2002/2012, à 639 millions d'euros.

Finistère : une gestion saine

Les conseillers généraux du Finistère se sont réunis en session, le 1^{er} décembre, pour le débat d'orientation budgétaire pour 2012. Malgré un contexte difficile, le Département maîtrise son endettement et conserve ses capacités d'investissements.



« Nous poursuivons notre projet stratégique »

En janvier, les conseillers généraux adoptent le budget primitif (BP) dans lequel ils prévoient les actions qu'ils veulent mener et les moyens financiers pour y faire face.

A l'occasion des autres séances, ce budget peut être amendé par des décisions modificatives (DM), qui viennent apporter, en cours d'année, des ajustements en recette ou en dépense.

Le compte administratif (CA), présenté en juin, est le compte-rendu de l'exécution budgétaire de l'année précédente : il consolide le budget primitif et les décisions modificatives et compare la réalisation aux inscriptions budgétaires.

Tous ces documents, BP, DM, CA, font l'objet d'un vote de l'Assemblée.

« A côté de ces décisions financières, nous avons des débats sans vote », a rappelé Pierre Maille. « Ainsi, en parallèle du CA, nous réalisons un compte-rendu d'activité qui retrace les actions menées. Il indique le niveau d'avancement de notre projet stratégique 2010-2014. Nous avons, depuis le "Grenelle" Environnement, l'obligation de présenter un rapport Développement Durable, comme toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants. Dans la mesure où notre projet stratégique 2010-2014 constitue notre Agenda 21, notre rapport d'activité qui fait le bilan de sa mise en œuvre devrait répondre à cette obligation ».

Enfin, le débat d'orientation budgétaire, en amont de l'examen du budget, a pour objectif de donner à l'ensemble des élus, les éléments de contexte, économique, social, financier permettant de guider leur choix avant d'arrêter le budget.

Ce débat permet de rappeler le contexte financier.

Au 1^{er} janvier 2011, l'encours de la dette départementale était de 251 millions d'euros, représentant 274 euros par habitant, contre une moyenne de 465 euros par habitant au niveau national. L'endettement du département reste stable et préserve les marges de manœuvres pour l'avenir.

« Ces éléments permettent au Finistère de maintenir son niveau d'intervention avec un budget de fonctionnement en faible augmentation (2 %) et un niveau d'investissement analogue aux années précédentes », a rappelé Roger Mellouët.

Les conseillers généraux ont tout de même fait remarquer qu'il est compliqué d'engager un débat d'orientation budgétaire sans disposer de tous les éléments fiscaux. Or, avec la "réforme" de la fiscalité locale engagée en 2009, les élus restent dans la totale incapacité de connaître précisément les recettes dont elles disposent pour mener à bien l'ensemble de leur projet.



« L'endettement du Département reste stable »

En effet, la taxe professionnelle a été supprimée et remplacée par un ensemble de nouvelles recettes.

Le taux de ces taxes n'est pas fixé par les collectivités et, pire, à quelques jours de la fin de l'année les départements ne connaissent pas le montant de ces recettes.

Cependant, malgré ce contexte incertain, le Conseil général poursuit la réalisation de son projet stratégique 2010/2014. 🇫🇷

Législatives 2012 : nos candidats

Les adhérents du Parti Socialiste ont désigné, le 1^{er} décembre leurs candidats pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012.

Une soixantaine de circonscriptions, dont la 3^e du Finistère (Brest rural) n'étaient pas concernées par ce vote. En effet, au terme d'un accord passé entre le Parti Socialiste et Europe Écologie Les Verts, ces circonscriptions sont « gelées » pour des candidats écologistes.

A l'issue du vote du 1^{er} décembre, tous les candidats sortants ont été réélus dans le Finistère : Jean-Jacques Urvoas, dans la circonscription de Quimper ; Patricia Adam, avec comme suppléant Réza Salami, dans celle de Brest centre ; Marylise Lebranchu dans celle de Morlaix ; Annick Le Loch, avec pour suppléant Paul Guéguen, dans celle de Pont l'Abbé/Douarnenez et Gilbert Le Bris, avec pour suppléante Anne Maréchal, dans celle de Concarneau/Quimperlé.



Les candidats désignés par les adhérents le 1^{er} décembre

Dans la 5^e circonscription (Landerneau/Landivisiau), Chantal Guittet a été désignée dès le premier tour, tout comme Richard Ferrand et sa suppléante Claire Malléjac, dans la 6^e circonscription (Châteaulin/Carhaix).

Le taux de participation pour ce scrutin interne avoisine les 50% mais, avec de très nettes disparités entre les

circonscriptions où un seul candidat se présentait et celles où les adhérents étaient appelés à choisir entre deux candidats.

Ainsi, dans la 8^e circonscription où Gilbert Le Bris et Nicolas Morvan se présentaient, ce taux atteint les 74%. Dans la 5^e circonscription où se présentaient Michèle Casu, Jacqueline Olivet et Chantal Guittet, le taux de participation est de 62%. Mais la palme du civisme revient à la 6^e circonscription où 75% des adhérents ont participé au scrutin où se présentaient Véronique Rahe-Hériaud, Roger Mellouët et Richard Ferrand.

La Convention nationale d'investiture se tiendra le 10 décembre, à Paris. 🌸

Interview

Le PS et l'école

Avec **Ismail Ferhat**

« Le monde enseignant était très lié au PS, jusqu'aux années 80, mais comme partout en Europe, les liens se sont distendus », nous explique Ismail Ferhat, enseignant, spécialiste de cette question et auteur d'une note à la fondation Jean Jaurès.

Cap Finistère : Quelles sont les influences qui ont marqué les projets éducatifs du PS depuis 1971 ?

Ismail Ferhat : La base du projet socialiste, c'est la République, les Lumières, la Révolution. A cela s'ajoutent les principes laïques qui veulent que les fonds publics aillent exclusivement aux écoles publiques. Mais, dès le milieu des années 70, on constate des divergences au sein du PS. Autre apport, le PS est influencé par les projets éducatifs progressistes, comme le plan Langevin-Wallon. Enfin, il faut ajouter l'héritage de mai 68. En effet, l'école de la République peut se révéler aliénante. Les travaux de sociologues comme Bourdieu montrent même qu'elle participe à la

reproduction sociale. C'est à partir de ces influences, parfois contradictoires, que le PS élabore, en 1977, son grand programme pour l'école.

Cap Finistère : L'exercice du pouvoir a révélé les divergences au sein du PS.

Ismail Ferhat : Oui, sur la question laïque le Gouvernement a dû reculer par rapport au projet du PS. Mais, une bataille, moins visible, s'est également déroulée sur la question du collège. Fallait-il des enseignants spécifiques ? Le PS n'a pas choisi et Lionel Jospin, en 1989, a enterré le projet d'enseignants de collèges.

Cap Finistère : L'explosion de la FEN en 1992 marque-t-elle une rupture ?

Ismail Ferhat : Oui, même si les relations s'étaient rafraîchies depuis 1984. Malgré la charte d'Amiens, les liens étaient très forts entre la FEN et la SFIO puis, le PS des années 40 jusqu'aux années 90. Même dans l'opposition, les socialistes disposaient d'un réseau syndical très fort. Depuis 1992 et la création de la FSU par

les minoritaires de la FEN, le PS a perdu ce relais.

Cap Finistère : Comment peut-on qualifier les relations entre le PS et les enseignants ?

Ismail Ferhat : Elles sont meilleures que lorsque que Claude Allègre était ministre. Mais, il ne paraît pas possible de refaire un projet éducatif global comme en 77. Les conditions ne sont plus les mêmes et les demandes des différents acteurs éducatifs sont souvent contradictoires. Les parents d'élèves sont devenus des « consommateurs d'écoles » et les inscriptions, dans le public ou le privé, ne se font pas en fonction de considérations politiques. D'ailleurs, on constate le même phénomène dans toute l'Europe. Qu'il s'agisse du labour, du SPD ou du PSOE, de nombreux partis socio-démocrates ont vu les enseignants se détourner d'eux. 🌸



Agenda

10 décembre
Convention Nationale
Législatives.

4 janvier
Conférence-débat avec
Marisol Touraine et Irène
Frachon, à Brest.

Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 935 - Vendredi 9 décembre 2011
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros

Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

Annonces légales & judiciaires

COACHING - IMMO - HABITAT

Société à Responsabilité Limitée
(Associé unique)
au capital de 100 euros
Siège social : 4, rue Saint Marc - 29200 BREST
517 485 934 RCS BREST

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION DU LIQUIDATEUR AMIABLE

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 novembre 2011, l'associé unique de la société a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société et de nommer Monsieur Bertrand BODENES, demeurant 4, rue Saint Marc - 29200 BREST, qui a accepté, aux fonctions de la société dissoute.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Le Gérant :
Bertrand BODENES.

ABER TAXI

Société à Responsabilité Limitée
à Forme Unipersonnelle en liquidation
au capital de 11 858 euros
Siège social : Kerrest Vian - Kernével
29140 ROSPORDEN
502 140 189 RCS QUIMPER

Aux termes d'une décision en date du 16 novembre 2011, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, avec effet au 6 septembre 2011 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Jean-Charles NERZIC demeurant Kerrest Vian - Kernével - 29140 ROSPORDEN, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à Kerrest Vian - Kernével - 29140 ROSPORDEN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le Liquidateur.

SELARL JEAN-MARC BERROU

Avocat
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

SCI 2 PIR

Société Civile Immobilière
au capital de 300 euros
Siège social : 1, venelle Rosalie Léon
29480 LE RELECQ-KERHUON
500 068 754 RCS BREST

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 octobre 2011, les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale qui devient **SCI D7R**, à compter du même jour.

Aux termes de cette même Assemblée Générale, Monsieur Régis RASSOULI, demeurant à BREST (29200) 3, rue Chevalier d'Assas a été nommé cogérant de la société, à compter de ce même jour et pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Pierre THUBERT, démissionnaire.

L'article DÉNOMINATION des statuts a été modifié.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé, en date du 29 novembre 2011 à BREST, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

DES AUTANES.

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège social : 38, boulevard Gambetta - 29200 BREST.

Objet : Acquisition, administration et gestion par location de tous immeubles et biens immobiliers ; toute opération financière, mobilière ou immobilière, se rattachant à cet objet, à caractère civil.

Capital social fixe : 225 000 euros, divisé en 1 800 parts sociales de 125 euros chacune.

Montant des apports en numéraire : 1 125 euros.

Durée de la société : 99 années, à compter de son immatriculation au RCS.

Gérance : François ROCHER 38, boulevard Gambetta - 29200 BREST.

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis,
Le Gérant.

SELARL JEAN-MARC BERROU

Avocat
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à GUIPAVAS du 21 novembre 2011 enregistré au Service des Impôts des Entreprises de Brest Ponant, le 23 novembre 2011 (bordereau n° 2011/1 489 case n°15), la société **NRGEO**, société à Responsabilité Limitée au capital de 50 000 euros ayant son siège social à GUIPAVAS (29490) ZAC de Kergaradec III - Kerervern RCS BREST 500 286 182, a cédé à la société **TECHNI CHAUFFAGE**, société par Actions Simplifiée au capital de 55 000 euros ayant son siège social à GUIPAVAS (29490) ZAC de Kergaradec III - Kerervern RCS BREST 320 710 411, le fonds de commerce de bureau d'étude et de conception en génie climatique, exploité à GUIPAVAS (29490) ZAC de Kergaradec III - Kerervern, moyennant le prix de VINGT SEPT MILLE EUROS (27 000 euros) s'appliquant aux éléments incorporels pour 15 000 euros et aux éléments corporels pour 12 000 euros. L'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} septembre 2011.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au Cabinet de Maître Jean-Marc BERROU, Avocat 3, rue Kéravel.

Pour unique insertion.

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24
contact@cabinetpeters.fr

PHARMACIE DE L'ÉGLISE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 250 000 euros
Siège social : 11, rue Danton
29480 LE RELECQ-KERHUON
453 709 081 RCS BREST

La réduction du capital social de 250 000 euros à 156 270 euros, ayant fait l'objet d'une première insertion dans le numéro du 21 octobre 2011 de ce journal, est définitivement réalisée avec effet au 18 novembre 2011.

La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250 000 euros).

En bref

Orientations budgétaires

Pierre Maille animera trois réunions publiques d'information autour des principales orientations budgétaires 2012 de 18h00 à 20h00 :

- le 12 décembre à l'UBO de Quimper - *Amphithéâtre Max Jacob* du pôle universitaire Pierre Jakes Helias ;

- le 13 décembre à l'UBO de Brest - *Amphi A* de la Faculté des sciences ;

- le 15 décembre à la CCI de Morlaix - Aéroport de Ploujean-Morlaix.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE SIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX EUROS (156 270 euros).

Pour avis,
La Gérance.

SELARL JEAN-MARC BERROU

Avocat
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

SCI XAO

Société Civile Immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social : ZAC de Kergaradec - Kerervern
29490 GUIPAVAS
522 955 939 RCS BREST

Aux termes d'une délibération en date du 21 novembre 2011, les associés ont décidé de transférer à compter du même jour le siège social pour le fixer à GUIPAVAS (29490) 30, rue Joseph Louis Proust.

L'article 4 des statuts a été modifié.

Pour avis,
La Gérance.

EARL STÉPHANE BOUBENNEC

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Capital social : 1 000 euros
Siège social : Kergadiou - 29620 LANMEUR
RCS BREST en cours

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à LANMEUR du 1^{er} octobre 2011, il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-11 du Code rural et de la pêche maritime (11 à 16 de la loi n° 85-697 du 11 juillet 1985), présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

STÉPHANE BOUBENNEC.

Siège : Kergadiou - 29620 LANMEUR.

Durée : 99 années.

Objet : L'exercice d'activités agricoles et notamment l'activité de production de fruits et légumes sous serres.

Capital : 1 000 euros.

Gérance : Stéphane BOUBENNEC, demeurant 17, rue de Kernitron - 29620 LANMEUR.

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de l'unanimité des associés.

Pour avis,
La Gérance.